

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 17  
Présents : 12  
Procurations : 0

**Objet :**

Renouvellement de  
l'organisation du temps  
scolaires

Accusé de réception en préfecture  
001-210101531-20240409-2024-04-09\_025-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

L'an deux mille vingt quatre  
Le 9 avril

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 5 avril 2024

**Présents :** Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Emilie VINCENT, Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Amélie VAN ETTINGER, Mme Leila SMITH, M. Guillaume PEREZ, Mme Jocelyne SCHWALLER, Mme Aurélie VUILLERMOZ, M. Pierre REBEIX, M. Pascal BRUN.

**Excusés :** M. Bernd BECK, Mme Sylvie PADLEWSKI, M. Stephane BOCKEN

**Absents :** M. Nicolas GRES, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN

Mme le Maire INFORME le Conseil Municipal que,

La commune d'Echenevex avait souhaité bénéficier du rythme dérogatoire du temps scolaire sur 4 jours en 2017. Cette demande a été renouvelée par délibération N° 009/2021 en date du 2 mars 2021.

Il convient de renouveler cette demande auprès des instances de l'Education Nationale pour la rentrée scolaire 2024, si la commune ne souhaite pas revenir au rythme ordinaire de 4.5 jours par semaine d'école.

Dans ce cadre il est proposé que l'école continue de se dérouler aux jours et aux horaires suivants pour la rentrée scolaire 2024 :

- Lundi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- Mardi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Une proposition conjointe entre la Commune et l'école devra être faite auprès de l'Inspection de l'Education nationale. Cette proposition sera ensuite soumise au Conseil Départementale de l'Education Nationale le 24 juin 2021.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** le principe de renouvellement de la demande de rythme dérogatoire de 4 jours d'école par semaine pour la rentrée scolaire 2024.

**AUTORISE** Mme le Maire à envoyer une proposition écrite avec l'école en ce sens à l'Inspection de l'Education nationale.

**AUTORISE** Mme le Maire, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.  
**Isabelle PASSUELLO**  
Maire d'Echenevex,

